

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2022

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2022 d'un montant total de 581'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, charges d'énergies, dédommagements, honoraires et subventions ;
- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'étude de 140'000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune Collonge-Bellerive ;

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 14 novembre 2022.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a refusé la délibération suivante :

- Par 17 non et 1 abstention, le Conseil municipal a refusé la demande de dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction de quatre habitats groupés THPE aux chemins des Tattes 26, 28, des Bélosses 9 et de La-Petite-Californie 11, sur les parcelles N^{os} 7018, 7019, 7205, 7360, 7846 et 7847 de la commune de Collonge-Bellerive, sises en 5e zone, avec un indice d'utilisation du sol de 55 %

Les textes de ces décisions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.
